

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE VILLEROY

## **AVIS PUBLIC**

## EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉES

Par la soussignée, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, de la susdite municipalité :

QUE le règlement 21-CM-211 modifiant le règlement 20-CM-206 sur la tarification concernant les biens et services municipaux a été adopté à la séance régulière du 9 août 2021.

DONNÉ à Villeroy le 11 août 2021.

Joannie Lamothe

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Joannie Lamothe, directrice générale/secrétaire-trésorière, résident à Laurierville certifie sous mon serment d'offices que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 16 et 17 heures, le 11 juin 2021, à chacun des endroits suivants, savoir : Salle Firmin-Roy (Église) et bureau municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 juin 2021

Directrice générale/secrétaire-trésorière